

La Revue Canadienne publie un Album litté- raire et musical, paraissant tous les mois, par li- vrasons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST-VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Payable d'avance.	
Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, par an	\$1 0
Abonnement à l'Album Musical, Littéraire et Musical, par an	\$1 0
Aux deux publications réunies, par an	\$2 10
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.	
FRUX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion	2s. 6d
Deux lignes et au-dessous, première insertion	1s. 6d
Au-dessous par lignes, et le quart du prix.	4d.
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)	

Notices Biographiques des Contemporains Illustres.

LORD BROUGHAM.

(Suite.)

Après la dissolution du parlement, en 1813, le député whig se présenta comme candidat devant les électeurs de Liverpool, en concurrence avec Canning, alors tory prononcé; il échoua dans cette candidature, et ne put rentrer à Westminster que deux ans plus tard, élu par le bourg-pourri de Winchelsea. C'est dans la période qui suivit la chute de Napoléon, au moment où la vieille lutte entre les Tories et les Whigs, amortie par la guerre extérieure, avait repris toute sa vigueur, que Brougham, conquis dans le parti whig, même dans le parti radical, sa grande réputation d'orateur et d'homme d'Etat. Adversaire direct, fougueux et souvent injurieux de Canning; combattant l'éloquence classique et fleurie du poète-ministre avec l'éloquence abrupte et impétueuse d'un Scythe, pourvu d'un vaste savoir et de pommions plus vastes encore; opposant à la tenue élégante de son rival la tenue d'un boxeur anglais, M. Brougham devint en peu de temps un des athlètes les plus puissants de l'Opposition et l'ennemi le plus acharné du cabinet de lord Liverpool. Les idées de lord Liverpool sur l'Irlande, la répugnance de Canning pour toute réforme parlementaire, l'appui prêt par lord Castlereagh aux projets de la Sainte-Alliance, l'opposition du chancelier lord Eldon à toute amélioration dans l'administration de la justice, les erreurs financières de M. Van Sittart, enfin toutes les mesures et chacun des membres du cabinet durent passer tour à tour sous le feu de l'éloquence amère et sarcastique de M. Brougham. Vingt ans plus tard, devenu lui-même grand dignitaire, le boxeur oratoire de 1815 à 1823 se montre, dans son dernier ouvrage (1), un appréciateur beaucoup plus indulgent des difficultés générales de la situation à cette époque, et un juge très-radouci des hommes et des choses tant maltraités jadis; il n'est pas jusqu'à la Sainte-Alliance qui ne reçoive des politesses dans la personne de M. de Talleyrand, pour lequel le lord-chancelier Brougham professe une grande sympathie et une vive admiration.

Bientôt le fameux procès de la reine vint fournir à Brougham l'occasion de développer au plus haut degré son talent et sa popularité.

La mésintelligence entre George IV et sa femme datait de loin; dès les premiers temps de son mariage, Caroline de Brunswick, dont le caractère était du reste peu attrayant, avait eu à subir la froileur, les infidélités, et par suite l'aversion de son mari. Pour se justifier de ses torts, il avait cherché contre elle des sujets d'accu-

sation. En 1806, à la requête de la princesse elle-même, une première enquête avait eu lieu en présence de mandataires des deux parties, et les inculpations avaient été déclarées mal fondées; le régent ne l'en chassa pas moins de la cour comme coupable, et lui enleva bientôt après sa fille unique, la princesse Charlotte. Enfin, en 1814, elle se décida, par le conseil de M. Canning, et pour se dérober à des persécutions toujours croissantes, à partir pour le continent, avec une pension de 35,000 livres sterling. Bientôt on ne s'occupa plus d'elle en Angleterre; seulement, de temps en temps, il courait sur sa conduite des bruits désavantageux. M. Brougham, qui l'avait rencontrée en Italie en 1816, et qui avait été chargé par elle du soin de ses intérêts, proposa en 1819 à lord Liverpool de lui assurer pour toute sa vie la pension annuelle qui lui avait été primitivement allouée, à la condition qu'elle s'obligerait à ne jamais rentrer en Angleterre; le ministre éluda la proposition en alléguant qu'il fallait en référer au régent. Mais aussitôt que la mort de George III eut élevé le régent au trône, lord Liverpool voulut reprendre la négociation avec M. Brougham, et proposa même d'élever la rente à 50,000 liv.; M. Brougham, qui avait fait, à ce qu'il paraît, la première proposition de son chef, déclara à son tour qu'il devait en référer à la princesse devenue reine. Sur ces entrefaites, Caroline, qui se trouvait en Italie, apprit en même temps et la mort de son beau-père et l'ingratitude que venait de lui infliger le nouveau roi son époux, en faisant rayer son nom de la liturgie anglaise. Cette nouvelle irrita son caractère ardent; elle publia sur-le-champ une espèce de manifeste enjoignant au ministère de faire rétablir son nom dans la liturgie et reconnaissant partout sa qualité de reine; elle annonça en même temps son intention de se rendre à Londres pour occuper sa place à la cérémonie du couronnement, et écrivit à son conseil, M. Brougham, qui lui donna rendez-vous à Calais, pour s'entendre avec elle et négocier un arrangement.

Elle se dirigeait sur ce point quand elle fut rencontrée, entre Dijon et Paris, par l'alderman Wood, qui venait au-devant d'elle. Cet alderman était un radical prononcé, jouissant d'une très-grande influence sur les classes ouvrières, et qui, prévoyant la fermentation que produirait l'arrivée de la reine, lui annonça que le peuple souhaitait vivement son retour, et l'engagea à se rendre à Londres sans délai. M. Brougham, qui joignit la reine peu de temps après à Saint-Omer, s'efforça vainement de lui faire ajourner son projet; elle partit de Saint-Omer sans l'en prévenir, s'embarqua à Calais, arriva à Douvres le 6 juin 1820, fit son entrée dans Londres aux acclamations de plus de deux cent mille personnes, et alla loger dans la maison de l'alderman Wood.

George IV était furieux; ses ministres, désireux d'éviter un éclat scandaleux, essayèrent d'obtenir de la reine qu'elle consentit à retourner sur le continent, aux conditions offertes à M. Brougham. Des conférences eurent lieu entre le duc de Wellington et lord Castlereagh au nom du roi, et MM. Brougham et Denman au nom de la reine. Cette dernière offrit de partir, mais à la condition *sine qua non* qu'on reconnaîtrait son titre et ses droits de reine. Le roi refu-

sa d'une manière absolue, et lord Liverpool, cédant enfin à la passion du monarque, présenta, le 6 juillet, au parlement, un message officiel tendant à faire déclarer la reine coupable de commerce adultère, déchue de son rang, et à faire prononcer la dissolution de son mariage avec le roi. Après une première lecture du bill proposé, la seconde fut renvoyée au 27 août. Les débats s'ouvrirent devant la Chambre des lords. MM. Gifford, Copley, Robinson, Adams étaient chargés de soutenir l'accusation pour le roi; MM. Brougham, Denman, Lushington et quelques autres plaidaient pour la reine. Dès le premier jour de la seconde lecture, M. Brougham prononça, contre le principe du bill, un de ses plus beaux plaidoyers. L'audition des témoignages dura jusqu'au 6 septembre, avec tout l'accompagnement de détails scandaleux qu'entraînait une affaire de ce genre (1). Les débats sur le fond s'ouvrirent ensuite; les avocats des deux parties lutèrent d'éloquence. Le second plaidoyer de M. Brougham, destiné à détruire la masse de témoignages invoqués contre sa cliente, produisit un vif effet; sa péroraison fut surtout d'un grand effet. On dit que M. Brougham, qui improvisait d'ordinaire, se croit, dans les occasions solennelles, obligé d'écrire ses péroraisons, et alors c'est pour lui un labeur infini. Il paraît qu'il écrivit jusqu'à quatorze fois celle qui commence par ces mots:

« Voilà, Mylords, l'affaire que vous avez à juger; tels sont les faits qui appuient l'accusation: pas de preuves réelles, rien d'assez concluant pour priver d'un droit civil le dernier des sujets du royaume; pas un tort prouvé; partout impuissance, ridicule, scandale, monstruosité. Et c'est ainsi qu'on veut ruiner l'honneur d'une reine!... »

La troisième lecture du bill, ce qui équivalait à la déclaration de culpabilité, ne fut obtenue qu'à une faible majorité. La demande en divorce ne fut point admise, et le ministère ne voulant pas s'exposer à être vaincu en portant l'affaire devant la Chambre des communes, se décida à retirer son propre bill, en faisant renvoyer la question à six mois; prétexte honnête d'un ajournement indéfini.

L'Opposition, surtout le parti radical, et le peuple s'associèrent à la victoire de la reine. Elle fut célébrée par des processions, des illuminations et des Adresses parées de tous les cotés de l'Angleterre. Mais ce triomphe fut de courte durée; la popularité de Caroline auprès de la classe la plus infime de la nation lui nuisait dans l'esprit des whigs, et lorsqu'un an plus tard, au jour fixé pour la cérémonie du couronnement, elle se présenta aux portes de Westminster dans un carrosse attelé de six chevaux blancs, entourée d'une immense et bruyante populace, l'Opposition vit sans regret le gouvernement lui refuser l'entrée de l'abbaye, et la forcer de reprendre, avec son escorte, le chemin par lequel elle était venue. A quelque temps de là, Caroline, épuisée par tant de secousses, mourut, et sur son tombeau l'on grava par son ordre cette épitaphe: *Here lies the injured queen of England; Cit-git la reine outragée d'Angleterre.*

Ce fameux procès eut cela de commun avec tant d'autres, qu'il nuisit aux deux parties et ne profitait à aucune.

(2) On sait que la reine était spécialement accusée d'adultère avec un courrier italien, nommé Bergami, dont elle avait fait l'intendant de sa maison.

profita qu'aux avocats. Un moment détourné par lui de la lutte parlementaire, M. Brougham y revint avec son ardeur accoutumée.

Après la mort de Castlereagh, Canning, qui était sorti des affaires en 1817, par suite de son dissentiment avec lord Liverpool sur la question de l'émancipation catholique, et de ses sympathies avouées pour la reine, fut appelé à remplacer le ministre défunt, et avec Canning, dont les opinions antérieures s'étaient déjà un peu modifiées, s'introduisit dans le cabinet une nuance de libéralisme. J'ai déjà analysé cette période du long ministère Liverpool (3). Ce fut pourtant l'époque où M. Brougham se montra le plus violent dans ses attaques contre lui. Il avait été convenu entre les membres du cabinet que, puisqu'ils étaient divisés sur la question irlandaise, elle serait ajournée. Cet arrangement fut d'abord le texte fécond des récriminations de M. Brougham; il le signala comme une monstrueuse apostasie de la part de Canning; il alla même jusqu'à accuser personnellement le ministre de bassesse; Canning, poussé à bout, lui répondit par un démenti clair et net. Le président intervint, suivant l'usage, et menaça des sergents d'armes les deux interlocuteurs; Canning refusa de rétracter son apostrophe; enfin la chose s'arrangea tant bien que mal par l'entremise de sir Robert Wilson, et des deux côtés on déclara que les paroles prononcées n'avaient qu'un sens politique.

Bientôt la guerre entreprise par le ministère Villèle contre l'Espagne, malgré les efforts de Canning pour l'empêcher, vint fournir un aliment de plus à la rugueuse éloquence de Brougham. Lui qui a trouvé si ridicule, il y a deux ans, la prétention de la France de vouloir s'ingérer dans les actes de lord Palmerston, ne pardonnait pas à Canning de permettre au gouvernement français une mesure qu'il désapprouvait; et, non content de combattre la neutralité de Canning comme une lâcheté, il s'était constitué, à la grande jubilation des *rockneys* de Londres, et au grand scandale des hommes bien élevés du Parlement, l'insulteur obligé de tous et de chacun des membres du gouvernement français. M. de Chateaubriand fut surtout l'objet favori de ses injures; et ce qui rendait l'orateur anglais plus furieux, c'est qu'il illustre Français daignait à peine faire allusion à ces philippiques de carrefour par quelques mots empreints de la plus exquise urbanité. Plus tard, dans l'ouvrage sur le congrès de Vérone, M. de Chateaubriand a cru devoir consigner quelques-uns des principaux *atticismes* de son élégant adversaire.

Dans un de ses discours, dit l'illustre écrivain, M. Brougham se surpassa lui-même. Là je suis appelé un *loggy writer*, (lourd, empêtré écrivain); il se moque d'Atala; il accable de ses *lazzis* la fille du désert. Il brocarde toute ma vie; je suis un misérable flageolet de Bonaparte; je suis allé bigottement à Jérusalem chercher de l'eau du Jourdain pour... le roi de Rome. (Mon voyage à Jérusalem est de 1806, et Bonaparte n'a épousé Marie-Louise qu'en 1810. Quelle provision de ma part!)

Suit un portrait explicatif et justificatif de l'éloquence de M. Brougham.

(3) Nous l'avions entendu aux Communes; sa mine nous parut assez plébéienne, quoiqu'il appar-

(3) Voir la notice sur Peel.

tint à une famille noble (4). A son goût et à sa parole, nous l'aurions pu prendre pour un orateur français; il avait de plus cette expression des russ inhérente à l'honneur de John Bull... M. Brougham, devenu lord Brougham, oubliant ce qu'il avait dit de nous, nous a fait l'honneur de venir deux fois nous voir à Paris... « Mylord, lui ai-je dit, je suis bien aise que vous ne m'en vouliez pas de vos anciens discours. »

« Sa Seignourie s'est assise; l'éclat de son rang avait déjà rejilli sur ses frons, et ses trivialités démocratiques avaient une certaine grâce de franchise à travers le ton moins familier de l'aristocratie. »

(A continuer.)

FAITS DIVERS.

— Les prisons de Beaune viennent de recevoir deux jeunes gens habitant une commune du canton de Nolay, et qui sont accusés d'avoir empoisonné leur père, vieillard de 78 ans. Le pauvre homme leur avait abandonné tout ce qu'il possédait, se réservant seulement une modique somme de 500 fr. Cette petite réserve a suffi pour exciter la cupidité de ces misérables, et les pousser à commettre une action qui fait frémir d'horreur.

Après le récit de semblables atrocités, on se croit arrivé à l'apogée de la perversité humaine, et cependant, ce qui me reste à vous rapporter est encore plus subversif de tous les sentiments qui régissent ordinairement dans le cœur de l'homme; car il est à remarquer qu'il conserve presque toujours, quelle que soit son abjection de l'amour et du dévouement pour ses enfants. On célébrait une noce parmi les paysans d'un village, situé dans la commune de Chateaus, le Mar-chais, arrondissement de Bourguignon (Creuse.) Une discussion fort vive s'éleva entre un beau-père et son gendre. Le beau-père était fort irrité contre sa fille; il quitta la fête et, muni d'un pistolet, se dirigea vers la maison de sa fille, qui était couchée et qui était fort loin de s'attendre au triste sort qui lui était réservé. Il s'avança alors vers elle, lui posa le canon sur le front et lâcha la détente. Le coup ne partit pas, la capsule seule fit explosion. La malheureuse femme, saisie d'effroi, lui demanda grâce; mais cet infâme père, l'accablant de reproches, lui tira un second coup de pistolet à bout portant. La malheureuse eut le crâne brisé. Le meurtrier sortit et se rendit chez un de ses amis, auquel il dit: je viens de tuer ma fille. J'ai soif; donnez-moi de l'eau-de-vie. Le gendre, inquiet et saisi d'un affreux pressentiment, se rendit chez lui, où il trouva sa femme baignée dans son sang et la tête brisée. Il donna l'alarme, la foule se rassembla, on chercha le meurtrier, et bientôt sa maison fut envahie. So voyant ainsi traqué, il s'arma d'une hache, devint furieux, et

(4) Le père de lord Brougham portait, à la vérité, le titre d'*esquire*, *écuyer*; mais ce titre n'implique pas la qualité de noble; il est donné en Angleterre à une foule de roturiers, et attaché à plusieurs fonctions, telles que celles d'avocats, juges de paix, etc.; on le donne même souvent par politesse à ceux qui n'en ont pas d'autre.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

LES HEURES DE CAPTIVITÉ

DE L'EMPEREUR NAPOLEON.

Mystères de Sainte-Hélène.

LION ET SERPENT.

Si la captivité est lourde en toutes circonstances, si la proscription et l'exil sont par eux-mêmes la plus grande misère qui puisse affliger l'homme séparé violemment de tout ce qui l'attache au monde, comment trouver des expressions assez fortes, des images assez saisissantes pour peindre une captivité, un exil, une proscription autour desquelles viennent se grouper incessamment toutes les tortures de l'inquisition, toutes les amertumes de la tyrannie et toutes les douleurs morales que la barbarie la plus raffinée puisse inventer!

Voilà cependant le tableau que les historiens de la séquestration homicide de Napoléon, à Sainte-Hélène, seront appelés à reproduire un jour.

Le gouvernement anglais, en reléguant l'empereur à Sainte-Hélène, avait besoin d'un homme qui pût seconder ce climat meurtrier. Il choisit sir Hudson Lowe, et ce fut de cette époque que data la triste célébrité à laquelle cet officier-général devait parvenir. Des écrivains qui, avant nous, ont retracé les outrages dont ce gouverneur abreuva son illustre prisonnier, ont justement versé l'opprobre sur les actes qui marquèrent son commandement; d'autres n'ont pas craint de les présenter comme de simples mesures de prévoyance, qui lui étaient imposées

pour sa responsabilité. Où est la vérité dans ces opinions contradictoires? Examinons: l'amiral sir Georges Cockburn, prédécesseur de Hudson-Lowe, avait compris dans les limites qui renfermaient l'espace où pouvaient circuler les captifs de Long-Wood, un jardin où se trouvaient un filet d'eau et de la verdure; Hudson interdit cette promenade. L'amiral, le colonel qui commandait le camp, les membres du conseil de la compagnie des Indes, le secrétaire-général, pouvaient traverser la ligne des sentinelles et venir, sans passe d'aucune espèce, à Long-Wood. Les malheureux habitants devaient en demander une au gouverneur, les marins à leurs chefs, mais tous pouvaient se présenter sans essayer de transgresser. Cette communication a subsisté pendant huit mois sans donner lieu à aucun abus, à aucune plainte. Hudson néanmoins la suspendit. Personne n'eut plus la liberté de se rendre à Long-Wood ou de visiter les prisonniers sans une autorisation écrite du gouverneur, qui ne l'accordait jamais qu'après beaucoup de difficultés et un interrogatoire humiliant. Il mit ainsi l'établissement au secret et le frappa d'une interdiction que rien ne justifiait, car si quelque voyageur lui était suspect, il s'opposait à ce qu'il débarquât dans l'île, ou l'empêchait de franchir le premier poste.

Lorsque Napoléon rencontrait quelques habitants sur sa route, il leur adressait des questions banales. Hudson en prit ombre et ne craignit pas de défendre dans son règlement qu'on s'arrêtât pour répondre au général Bonaparte. N'était-ce donc pas le comble de l'outrage, puisque lui lui, ni les siens n'avaient certainement le droit de rien imposer à l'empereur? Mais le but de cette restriction était d'insulter les captifs et de les compromettre avec les sentinelles. Le gouverneur alla plus loin: il déclara que les personnes qui seraient reçues par Napoléon ne pourraient communiquer avec personne

de sa suite; en sorte que, si l'empereur eût voulu recevoir quelqu'un, il eût fallu qu'il éloignât ses domestiques, qu'il fit lui-même son service, qu'il ouvrit sa porte, etc. Bien plus, comme il ne comprenait pas encore très-bien l'anglais, si la personne qui se présentait n'était pas au français, la conversation eût été nulle, et l'entre-tenu se fut borné à une pure exhibition de politesse muette.

Hudson avait arrêté aussi que la ligne des sentinelles se formerait autour de Long-Wood dès le coucher du soleil, en sorte que, passé une certaine heure, personne ne pouvait plus sortir. Et cependant c'était pendant les grandes chaleurs le seul moment où l'on pût se promener. Pour ne point se heurter avec les fonctionnaires, il fallait donc rentrer, quoiqu'il fit encore grand jour, et pourtant il avait été impossible de sortir pendant que le soleil était sur l'horizon, attendu qu'il n'y avait autour de l'établissement ni ombre, ni eau, ni verdure. L'empereur ne pouvait donc monter à cheval; on l'avait relégué dans une maison étroite, mal construite et sans eau. On ne perdait aucune occasion de lui faire éprouver quelque manque d'égards. Sa constitution, quoique robuste, ne pouvait tenir longtemps. Enfin le gouverneur ne voulait pas qu'il entrât à Long-Wood ou qu'il se sortit aucun billet qui n'eût passé préalablement par ses mains. Ceci était étranger à l'empereur, qui n'écrivait ni ne recevait point de lettres. Mais le but que se proposait Hudson était de constituer en délit ce que les officiers de Napoléon pouvaient écrire dans les lettres confidentielles, qu'ils s'adressaient les uns aux autres.

Hudson, comme on le voit, ne se borna point à des mesures de prévoyance; ce ne fut pas sa responsabilité qu'il voulut mettre à couvert, il chercha à satisfaire la haine de son gouvernement, et n'oublia rien pour achever l'œuvre du

climat. C'était un mode d'assassinat aussi sûr que le fer ou le poison.

Napoléon périt, et Hudson-Lowe vint effrontément recueillir en Angleterre la honte et les faveurs qu'il avait si justement acquises; mais n'anticipons pas sur les événements, et jetons au contraire un regard rétrospectif sur ce qui se passa à Sainte-Hélène avant l'arrivée du nouveau gouverneur.

La captivité de Napoléon, nous le disions tout à l'heure, avait été dans les premiers temps et sous l'administration de l'amiral sir Georges Cockburn, nous ne disons pas douce, mais supportable. Malgré les excentricités de caractère de ce premier gouverneur, excentricités qui tenaient et de sa nature anglaise, et de son métier de marin, l'illustre exilé jouissait de la somme de liberté que les circonstances lui accordaient.

Sir Georges, au surplus, professait pour son auguste prisonnier une vive et profonde admiration, parce qu'il avait une grande loyauté de caractère et qu'il portait l'amour de la justice au dessus de lui. Aussi, gelé par provision et malgré lui, sur-tout, dans maintes occasions, mit-il les prescriptions odieuses du cabinet de Saint-James, et par cette conduite digne d'un honnête homme, se concilia les sympathies de l'empereur et de ses compagnons d'infortune, dont quelques-uns, il faut bien l'avouer ici, eurent peut-être le tort de jeter entre Napoléon et sir Georges des nuages légers, qui se dissipèrent entièrement avant le départ de l'amiral pour l'Europe.

Le successeur de sir Georges arriva: c'était Hudson-Lowe, dont le nom, de même que celui de Ravallac, sera impérissable dans la mémoire des hommes. Dès le lendemain de son débarquement, ce nouveau gouverneur se présenta, accompagné de l'amiral, à Long-Wood pour voir Napoléon; mais celui-ci, non prévenu, dans les formes voulues par les convenances les

plus vulgaires, de cette visite, ne jugea pas à propos de recevoir Hudson. Cependant il fut admis deux jours plus tard.

Cette première entrevue de l'empereur avec l'homme qu'il ne devait plus revoir que deux fois fut purement diplomatique; c'était plutôt une visite de chancellerie qu'une réception officielle. Cependant Napoléon sut tout de suite à quoi s'en tenir sur ce personnage, dont la physionomie, au premier abord, appelait l'antipathie et sur le front duquel on pouvait lire les sentiments les plus bas unis au machiavélisme le plus diabolique.

Hudson-Lowe pouvait avoir de quarante à quarante-cinq ans; sa taille était haute, son corps maigre et fluet, rouge de visage et de chevelure, les joues marquetées de taches de rousseur; il paraissait appartenir à cette vieille race saxonne de l'Angleterre qui a conservé jusqu'à nos jours son galbe de visage, sa chevelure ardente et ses sourcils fauves, qui caractérisent les peuples hyperboréens. Hudson avait le regard oblique; à l'expression indéfinissable de son regard venait parfois se mêler un sourire qui tenait tout à la fois du ricanement et de la grimace. Son maintien était raide et guindé, et lorsqu'on le regardait en face, il avait l'air d'éprouver une sorte de malaise qui se révélait par une espèce de tic convulsif dont sa mâchoire inférieure était agitée.

— Cet homme est vraiment hideux à voir, dit Napoléon le même soir à sa petite cour rassemblée autour de lui; il a une face patibulaire.

Puis il ajouta, par un sentiment de justice qui l'emportait chez lui sur cette première impression d'éloignement:

— Cependant ne nous hâtons pas de prononcer; le moral, après tout, peut recommander ce que cette figure a de sinistre; cependant l'en doute.

Hélas! Napoléon avait bien jugé l'homme;